

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU VENDREDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le premier du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de Lévignacq, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du vingt-sept juin 2022, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Monsieur MINVIELLE Jean Michel, Madame LAMBLIN Laurence 2<sup>nd</sup>e Adjointe, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LARROCHE Marie-Claude, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame LAVIGNE Noëlle (pouvoir à Monsieur CAULE Jean-Claude).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur Lukas LANGLOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

La communication dématérialisée a été faite du précédent compte-rendu.

Vu le CGCT, et notamment l'article L.2121-25,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à 5 voix pour et 2 voix contre le procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

### **Ordre du jour :**

- 1 - Election d'un adjoint,
- 2 - Dénomination du rang de l'élu
- 3 - Modification de la délégation auprès du SYDEC.

### **1 - Election d'un adjoint**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 3 juin 2022, Monsieur Jean-Michel MINVIELLE a présenté à Madame la Préfète sa démission au poste de Premier Adjoint, en gardant toutefois sa fonction de Conseiller Municipal.

Madame la Préfète a donné une suite favorable le 17 juin 2022.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un adjoint.

Cette élection se déroule au scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Lukas LANGLOIS en rappelant son investissement continu depuis deux ans. Il tient à le féliciter pour sa présence en Mairie régulièrement, son appui et son aide. Il demande au Conseil Municipal si quelqu'un d'autre souhaite se présenter. Personne ne se manifestant, Monsieur LANGLOIS sera seul candidat.

Il faut désigner un secrétaire pour ce vote. Monsieur le Maire propose que Monsieur LANGLOIS occupe ce poste puisqu'il a été nommé déjà secrétaire de séance. Le Conseil Municipal accepte cette

proposition et nomme également assesseurs Monsieur DESBIEYS Joseph et Madame PONASSIE Evelyne.

A l'appel de son nom, chaque membre du Conseil s'est rendu dans l'isoloir avec un bulletin et une enveloppe, déposée ensuite dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins.

Au premier tour de scrutin secret, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4.

Monsieur LANGLOIS Lukas ayant obtenu 7 voix, il a été déclaré élu.

## **2 - Désignation du rang du nouvel adjoint (délibération n°2022.07.14)**

Monsieur le Maire rappelle :

- que par délibération n°2020.07.11 du 4 juillet 2020, le Conseil Municipal a fixé à deux le nombre d'adjoints au Maire,

- que par délibération n°2020.07.12 du 4 juillet 2020, fixant les indemnités du Maire et des adjoints,

- que par arrêté n°2020.07.04 du 13 juillet 2020, portant délégation de fonctions et signature à Monsieur MINVIELLE Jean-Michel,

- que la démission d'un adjoint a pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint d'un rang inférieur au démissionnaire et que le nouvel adjoint élu en remplacement prend alors la dernière place du tableau des adjoints. Toutefois, en vertu de l'article L2122-10 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire.

Vu la démission de Monsieur MINVIELLE Jean-Michel acceptée par Madame la Préfète le 17 juin 2022,

Vu le CGCT et notamment les articles L2122-1 à L2122-17, L2122-17 et L2122-7-1,

Vu le procès-verbal du scrutin,

Monsieur le Maire propose :

- d'abroger l'arrêté n°2020.07.04 du 13 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur MINVIELLE Jean-Michel,

- le maintien de deux adjoints au Maire,

- que l'adjoint nouvellement élu occupe le même rang que l'adjoint démissionnaire,

- que l'adjoint nouvellement élu percevra la même indemnité que l'adjoint démissionnaire, à savoir 9.90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 385.05 € bruts mensuels.

Monsieur Maire demande de délibérer :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Monsieur LANGLOIS Lukas a été proclamé premier adjoint au Maire, et a été immédiatement installé.

### **3 - Modification délégation auprès du SYDEC (délibération n°2022.07.15)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020.07.18 du 13 juillet 2020, le Conseil Municipal avait désigné comme représentants de la commune de LEVIGNACQ au SYDEC :

- Monsieur Jean-Michel MINVIELLE, en tant que membre titulaire,
- Monsieur Jean DA SILVA, en tant que membre suppléant.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis plus d'un an, il représente la collectivité au sein des Conseils Syndicaux, territoriaux et assemblées générales du SYDEC.

Le SYDEC souhaite une régularisation de cette situation par délibération modifiant la délégation du membre titulaire.

Il propose donc au Conseil Municipal de représenter la commune lors des différentes réunions du SYDEC.

Monsieur le Maire demande de délibérer :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire est donc désigné membre titulaire à la place de Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Monsieur DA SILVA Jean gardant sa place de membre suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h22.

CAULE Jean-Claude	
LANGLOIS Lukas	
LAMBLIN Laurence	
PEREIRA Marie-Hélène	
MINVIELLE Jean-Michel	
DA SILVA Jean	

PONASSIE Evelyne	
LARROCHE Marie-Claude	
CHAGNON Agnès	
DESBIEYS Joseph	